



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG. 379/6
10 juin 2013

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des Points focaux du MED POL

Barcelone (Espagne), 18-21 juin 2013

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAS/PAN

Les délégués sont priés d'apporter leurs documents en séance

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	2
II. ANALYSE DES RÉALISATIONS CIBLES DU PAS MED	4
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONTRIBUTIONS RÉGIONALES DU PAS MED	13
IV. SYNOPSIS RÉGIONAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAN	29
V. PROFILS PAYS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAN	30
• Aspects juridiques et politiques	
• Analyse des tendances de pollution par groupe de substances et par secteurs	
VI. FICHES PAYS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAN	31

I- INTRODUCTION

Le Programme d'actions stratégiques (PAS MED) se compose de 33 cibles couvrant les secteurs de l'environnement urbain (eaux usées municipales, déchets solides et pollution atmosphérique), du développement industriel, et des modifications physiques et de la dégradation des habitats. Parmi les substances visées par le PAS MED figurent les métaux lourds toxiques, persistants et susceptibles de bio-accumulation, les composés organo-halogénés, les substances radioactives, les éléments nutritifs et les matières en suspension, ainsi que les déchets dangereux. Ses objectifs et activités sont de nature nationale ou régionale, ainsi que de juridique, institutionnelle ou technique.

En 2005-2006, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont élaboré 21 Plans d'action nationaux (PAN) selon les lignes directrices respectives dont les Parties contractantes avaient convenu en 2003 et les principales mesures spécifiques (interventions de nature politique et réglementaire, et investissements concrets dans le domaine de la réduction de la pollution), le calendrier de leur mise en œuvre et leur coût. Ces mesures comprenaient des cibles et des activités juridiques, institutionnelles et techniques devant être réalisées d'ici 2010 et 2015.

À des fins de suivi des progrès de la réduction de la pollution et de l'élimination des points chauds, un système de rapport a également été mis en place. Il est opérationnel depuis 2003 grâce à l'établissement et à la soumission, tous les 2 et 5 ans, des charges de polluants par source d'un nombre considérable de polluants (système de bilan de base national - BBN).

Douze ans après l'adoption du PAS MED et sept ans après celle des PAN, il est nécessaire de réaliser une évaluation approfondie de la mise en œuvre des PAN en vue d'en évaluer l'état d'avancement et de formuler des recommandations qui permettront de répondre aux défis actuels et futurs et de renforcer la viabilité de cette mise en œuvre. Les Parties contractantes ont par conséquent approuvé l'évaluation de la mise en œuvre du PAS/PAN comme une contribution essentielle à l'exercice biennal 2012-2013 du PNUE/PAM-MED POL.

Ainsi l'objectif principal de l'évaluation est-il d'améliorer la durabilité de la mise en œuvre du PAS MED/PAN en s'appuyant sur une évaluation prospective de l'état d'avancement des PAS/PAN et de la réalisation de leurs objectifs, ainsi que de formuler des recommandations spécifiques sur les moyens d'intégrer au processus PAS/PAN l'approche écosystémique du BEE, ses cibles respectives et l'application des mesures juridiquement contraignantes adoptées par les Parties contractantes.

La méthodologie suivie par cette évaluation reposait sur :

- un examen exhaustif des documents relatifs au cadre juridique, aux stratégies et plans nationaux, et de toutes les informations et données disponibles sur l'état de l'environnement de chaque Partie contractante ;
- une analyse des initiatives régionales et mondiales pour la protection de l'environnement marin et l'identification de nouveaux partenariats et synergies avec la Convention de Barcelone et ses Protocoles vis-à-vis de la réduction et du contrôle de la pollution ;
- l'analyse des données communiquées sur les rejets de polluants dans le milieu marin (bilans de base nationaux (BBN) et inventaire IETMP principalement) par chaque pays afin de suivre les tendances de réduction ;

- l'évaluation de la réalisation des activités et des objectifs régionaux du PAS en matière de réduction/suppression progressive des substances au niveau régional pour un groupe de substances et de secteurs.

Il convient de noter des incohérences entre les données nationales sur les rejets de polluants dans le milieu marin (BBN) figurant dans les différents rapports, selon les années et d'autres systèmes d'établissement de rapports (IETMP) dans les pays où différents rapports étaient disponibles. Par conséquent, les variations dans le champ des rapports, les différentes méthodes de calcul et l'absence de validation des données entravent l'identification de tendances fiables et donc le dégagement de conclusions et de recommandations valables.

Le rapport d'évaluation des PAS/PAN se compose de 5 parties :

1. Analyse des réalisations des cibles du PAS MED
2. État de la mise en œuvre des contributions régionales du PAS MED
3. Synopsis régional de mise en œuvre des PAN
4. Profil pays de mise en œuvre des PAN
 - Aspects juridiques et politiques
 - Analyse des tendances de pollution par groupe de substances et par secteurs
5. Fiche pays de mise en œuvre des PAN

Au moment de la rédaction du présent rapport, seuls les rapports régionaux sont disponibles. Les profils pays et les fiches pays de mise en œuvre des PAN seront ajoutés après validation par les pays respectifs.

II. ANALYSE DE LA RÉALISATION DES CIBLES DU PAS MED

1. Introduction

Le **PAS MED (Programme d'actions stratégiques de lutte contre la pollution résultant des activités menées à terre)** contient des mesures et des calendriers de mise en œuvre du Protocole « tellurique » de 1996, conformément à l'art. 5. Il couvre toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire, combattre et éliminer le plus possible la pollution de la mer Méditerranée due aux déversements par les rivières et les fleuves, les établissements côtiers ou les déversoirs, ou celle émanant de toute autre source et activité terrestre dans ces territoires, en donnant la priorité à la suppression progressive des apports en substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation.

En outre, conformément à l'art. 15 du Protocole « tellurique », lors de la 15^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, une décision concernant la « Mise en œuvre des PAN et l'élaboration de mesures et de calendriers juridiquement contraignants » a été adoptée, et les **plans régionaux** suivants ont été approuvés :

- élimination de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et du toxaphène ;
- suppression progressive du DDT ;
- réduction de la DBO₅ des eaux urbaines résiduaires ;
- réduction des apports de mercure ;
- réduction de la DBO₅ provenant du secteur agroalimentaire ;
- suppression progressive de l'hexabromodiphényléther, de l'heptabromodiphényléther, du tétrabromodiphényléther et du pentabromodiphényléther ;
- suppression progressive du lindane et de l'endosulfan ;
- suppression progressive de l'acide perfluorooctane sulfonique et de ses sels, et du fluorure de perfluorooctane sulfonyle ;
- élimination de l'alpha-hexachlorocyclohexane, du bêta-hexachlorocyclohexane, du chlordécone, de l'hexabromobiphényle et du pentachlorobenzène.

2. BBN 2003-2008

Le bilan de base national (BBN) est un outil d'établissement de rapports mis en place pour détecter toute tendance éventuelle de réduction des rejets directs et indirects de polluants dans le milieu marin susceptible de résulter de la mise en œuvre des actions prioritaires telles que décrites dans les PAN afin de lutter contre les sources telluriques de pollution et d'atteindre ainsi les objectifs du PAS MED. Le BBN dresse la liste des rejets nationaux, dans l'air et dans l'eau, d'un grand nombre de polluants sur une base quinquennale (2003, 2008, 2013, etc.).

Chaque **entrée** dans la base de données BBN est détaillée comme suit :

Pays-Région-Secteur-Sous-secteur-Procédé-Polluant-Valeur de l'émission-Nature-Année-Groupe 1-Groupe 2-Poids unitaire

Les principales données et informations manquantes dans les BBN 2003 et BBN 2008 sont les suivantes :

- Pays : en 2003, les 21 pays ont tous communiqué des données au BBN, alors qu'en 2008, les données n'étaient pas disponibles pour deux d'entre eux, la Grèce et l'Albanie.
- Nature des émissions : trois pays (Malte, le Maroc et la Palestine) n'ont déclaré d'émissions atmosphériques ni en 2003 ni en 2008. La France, quant à elle, n'a pas déclaré d'émissions atmosphériques en 2008.
- Polluants : l'ensemble des données de 2003 concernait environ 75 substances différentes, alors qu'en 2008, 103 polluants étaient déclarés au total, englobant 70 des substances déclarées en 2003.
- Groupe de polluants : les polluants sont classés en deux groupes distincts, eux-mêmes redivisés deux fois.

Tableau 1. Groupes 1 et 2 de polluants des BBN 2003 - 2008.

Groupe 1	Hydrocarbures	
	Hydrocarbures aromatiques	Groupe 2
	HAP	Groupe 2
	Hydrocarbures pétroliers, huiles & graisses	Groupe 2
	COV	Groupe 2
Groupe 1	Métaux et composés	
	Composés métalliques	Groupe 2
	Métaux	Groupe 2
Groupe 1	Éléments nutritifs, MES et DBO/COT	
	DBO/DCO/COT	Groupe 2
	Éléments nutritifs et MES	Groupe 2
Groupe 1	Composés organo-halogénés	
	Pesticides chlorés	Groupe 2
	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Groupe 2
	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Groupe 2
	Autres composés halogénés	Groupe 2
Groupe 1	Autres polluants atmosphériques	
	GES	Groupe 2
	NH3	Groupe 2
	Autres gaz de combustion	Groupe 2
	Particules	Groupe 2
Groupe 1	Autres composés inorganiques	
	Cyanures et fluorures	Groupe 2
Groupe 1	Autres composés organiques	
	Composés organiques oxygénés	Groupe 2
	Phénols	Groupe 2

- Secteurs et sous-secteurs : en ce qui concerne les polluants, la disponibilité des données relatives aux secteurs et sous-secteurs n'est pas homogène. Certains secteurs, notamment l'agriculture, l'exploitation minière, la fabrication de produits électroniques ou les activités liées à la gestion des déchets n'ont été communiqués que par un nombre très restreint de pays

Tableau 2. Nombre d'entrées en 2003 et en 2008, par secteurs

Secteur	2003	2008	Variation (n)	Variation (%)
Agriculture	106	81	- 25	- 24 %
Pisciculture	174	121	- 53	- 30 %
Construction et réparation de navires et bateaux	68	97	29	43 %
Usines entraînant des modifications physiques de l'environnement	12	16	4	33 %
Élevage d'animaux	275	423	148	54 %
Emballage alimentaire	1 142	1 016	- 126	- 11 %
Gestion des déchets urbains solides	10	177	167	1 670 %
Production et préparation de biocides	32	24	- 8	- 25 %
Production de ciment	521	816	295	57 %
Fabrication de produits électroniques	34	39	5	15 %
Production d'engrais	94	147	53	56 %
Production de métaux	725	1 136	411	57 %
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques	410	880	470	115 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques	367	951	584	159 %
Production de papier	177	369	192	108 %
Fabrication de produits pharmaceutiques	132	160	28	21 %
Fabrication de produits pétroliers raffinés	394	461	67	17 %
Production de textiles	252	456	204	81 %
Mines et carrières	41	201	160	390 %
ND	523	635	112	21 %
Autre	35	150	115	329 %
Services portuaires	6	5	- 1	- 17 %
Production énergétique	856	1 654	798	93 %
Activités de recyclage	14	19	5	36 %
Tannage et apprêtage du cuir	218	143	- 75	- 34 %
Tourisme	99	542	443	447 %
Transport	188	88	- 100	- 53 %
Traitement et stockage des déchets dangereux	5	198	193	3 860 %
Traitement des boues d'épuration	50	1	- 49	- 98 %
Traitement des eaux usées urbaines	338	1 328	990	293 %
Incinération des déchets et gestion de ses résidus	8	105	97	1 213 %
Activités de gestion des déchets	203	121	- 82	- 40 %
Total	7 509	12 560	5 051	67 %

Tableau 3 Nombre des différents secteurs et polluants déclarés par chaque pays en 2003 et 2008

Pays	2003		2003	
	nSecteurs	nPolluants	nSecteurs	nPolluants
Albanie	14	18	aucune réponse	aucune réponse
Algérie	13	30	15	20
Bosnie-Herzégovine	8	23	6	18
Croatie	18	35	16	34
Chypre	11	21	7	27
Égypte	10	30	10	29
France	14	17	21	54
Grèce	21	24	ND	ND
Israël	7	35	8	27
Italie	20	48	13	47
Liban	14	38	14	17
Libye	8	27	7	27
Malte	6	25	6	25
Monténégro	7	24	6	28
Maroc	9	7	9	5
Palestine	1	10	1	10
Slovénie	11	20	12	18
Espagne	0	31	22	80
Syrie	14	27	14	26
Tunisie	10	29	9	16
Turquie	19	31	20	25
Total des diff. n	30	75	30	103

- Étendue géographique : les pays auraient eu recours à des critères différents pour délimiter la zone géographique concernée par l'inventaire industriel à inclure dans le BBN. Ainsi, la France et l'Espagne ont pris en compte l'ensemble du bassin hydrologique méditerranéen, bien que les régions administratives soient éloignées de la côte méditerranéenne. D'autres pays n'auraient, quant à eux, tenu compte que des régions administratives côtières méditerranéennes.
- Émissions directes par rapport aux émissions indirectes : différents critères peuvent également avoir été utilisés pour signaler les rejets d'eaux. Certains pays (par exemple, les pays déclarants de l'E-PRTR) établissent une distinction entre les émissions directes (après traitement, vers les fleuves, rivières et eaux côtières) et

indirectes (avant traitement, vers les systèmes d'égouts), et dans ce cas, les rejets directs ne sont sélectionnés que pour la base de données BBN¹.

- Répartition sectorielle : les pays ayant communiqué des données sur la base du registre E-PRTR (à savoir la France et l' Espagne) utilisent une classification de secteurs/sous-secteurs différente.
- Méthode de calcul : certains pays ont eu recours aux facteurs d'émission et aux données d'activité pour estimer les rejets atmosphériques et hydriques, tandis que d'autres ont combiné données estimées et données contrôlées. **Il convient de noter que lorsque tous les rejets ont été estimés selon les mêmes facteurs d'émission en 2003 et en 2008, toute variation dans les émissions est à attribuer exclusivement aux changements opérés dans l'inventaire industriel ou l'étendue géographique.**

3. Réalisation des cibles du PAS MED

Le tableau 4 montre le niveau de réalisation, selon les données des BBN 2003 et 2008, des objectifs du PAS MED concernant la réduction des émissions de contaminants d'origine tellurique pour toute la région méditerranéenne. En outre, pour chaque substance, figurent les groupes de polluants correspondants définis par le PAS MED et le BBN.

Certaines des substances cibles, certains POP par exemple, n'ont pu être évaluées en raison du manque de données BBN pour les deux années ; cependant, il est à présumer que les rejets ont eu tendance à diminuer dans la mesure où la plupart d'entre eux devraient être interdits.

Les rejets dans la mer Méditerranée d'autres substances cibles ont diminué de manière significative ; ainsi en est-il du HAP, du mercure, du cadmium, du plomb, du zinc et du chrome. Toutefois, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les rejets ont cessé et si des efforts supplémentaires doivent être faits.

Enfin, certains objectifs du PAS MED n'ont pas été atteints car on observe une augmentation des substances suivantes : DBO₅, PCB/PCT, hexachlorobenzène, PCDD/PCDF, composés du butylétain et cuivre.

¹ Pour l'Espagne, cette distinction n'a été faite qu'en 2008, ce qui affecte donc la comparabilité des données entre 2003 et 2008.

Tableau 4. Niveau de réalisation des objectifs du PAS MED en fonction des données BBN de 2003 et 2008

Groupe 1 de polluants BBN	Groupe 2 de polluants BBN	Catégorie PAS MED	Substance	Cible PAS MED	Cibles de plans régionaux	Situation en 2008 par rapport à 2003
Éléments nutritifs, MES et DBO/COT	DBO/DCO/COT	Éléments nutritifs et solides suspendus	DBO ₅	Réduction de 50 % des apports de DBO d'ici 2010	Valeurs limites d'émission pour les usines de produits alimentaires industriels rejetant plus de 4 000 é.h. dans les masses d'eau : DCO 160 mg/l ; COT 55 mg/l ; DBO ₅ 30 mg/l	10,86 %
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Aldrine	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	DDT	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Dieldrine	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Endrine	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Chlordane	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Heptachlore	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Mirex	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Toxaphène	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010	Élimination d'ici décembre 2012	N.d.

Groupe 1 de polluants BBN	Groupe 2 de polluants BBN	Catégorie PAS MED	Substance	Cible PAS MED	Cibles de plans régionaux	Situation en 2008 par rapport à 2003
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Hexachlorobenzène	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB et réduction la plus large possible de l'hexachlorobenzène, des dioxines et des furanes d'ici 2010		8113,94 %
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	POP	PCB/PCT	Suppression progressive des apports de 9 pesticides et des PCB d'ici 2010		187,19 %
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	POP	PCDD/PCDF	Réduction la plus large possible de l'hexachlorobenzène, des dioxines et des furanes d'ici 2010		19 941,62 %
Hydrocarbures	HAP	HAP	HAP	Suppression progressive la plus large possible des apports d'HAP d'ici 2010		- 17,82 %
Métaux et composés	Métaux	Métaux lourds (Hg, Cd, Pb) et composés organométalliques	Mercuré	Suppression progressive la plus large possible des rejets, des émissions et des pertes de métaux lourds (mercure, cadmium et plomb) d'ici 2025	Valeurs limites d'émission : industrie du chlore-alcali, 1,0 g/t de capacité Cl ; autres industries, 5 g/l ; usines d'incinération, 0,05mg/Nm ³	- 40,47 %
Métaux et composés	Métaux	Métaux lourds (Hg, Cd, Pb) et composés organométalliques	Cadmium	Suppression progressive la plus large possible des rejets, des émissions et des pertes de métaux lourds (mercure, cadmium et plomb) d'ici 2025		- 46,11 %
Métaux et composés	Métaux	Métaux lourds (Hg, Cd, Pb) et composés organométalliques	Plomb	Suppression progressive la plus large possible des rejets, des émissions et des pertes de métaux lourds (mercure, cadmium et plomb) d'ici 2025		- 29,22 %
Métaux et composés	Composés métalliques	Métaux lourds (Hg, Cd, Pb) et composés organométalliques	Composés du butylétain	Suppression progressive la plus large possible des rejets, des émissions et des pertes des composés organostannifères d'ici 2010		35 785,05 %

Groupe 1 de polluants BBN	Groupe 2 de polluants BBN	Catégorie PAS MED	Substance	Cible PAS MED	Cibles de plans régionaux	Situation en 2008 par rapport à 2003
Métaux et composés	Métaux	Autres métaux lourds	Zinc	Réduction des rejets, émissions et pertes de zinc, de cuivre et de chrome d'ici 2010		- 59,88 %
Métaux et composés	Métaux	Autres métaux lourds	Cuivre	Réduction des rejets, émissions et pertes de zinc, de cuivre et de chrome d'ici 2010		110,81 %
Métaux et composés	Métaux	Autres métaux lourds	Chrome	Réduction des rejets, émissions et pertes de zinc, de cuivre et de chrome d'ici 2010		- 38,48 %
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Hexabromodiphé nyléther	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Heptabromodiphé nyléther	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Tétrabromodiphé nyléther	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Pentabromodiphé nyléther	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	Pesticides organo-halogénés	Lindane	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	Pesticides organo-halogénés	Endosulfan	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.

Groupe 1 de polluants BBN	Groupe 2 de polluants BBN	Catégorie PAS MED	Substance	Cible PAS MED	Cibles de plans régionaux	Situation en 2008 par rapport à 2003
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Composés organo-halogénés	Acide perfluorooctane sulfonique, ses sels	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Composés organo-halogénés	Fluorure de perfluorooctane sulfonique	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination avec exemptions d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	Composés organo-halogénés	Pentachlorobenzène	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Hydrocarbures aromatiques halogénés	POP	Hexabromobiphényle	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	POP	Chlordécone	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	Pesticides organo-halogénés	Bêta-hexachlorocyclohexane	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination d'ici 2013	N.d.
Composés organo-halogénés	Pesticides chlorés	Pesticides organo-halogénés	Alpha-hexachlorocyclohexane	Réduction des rejets, émissions et pertes dans la mer Méditerranée d'ici 2010	Élimination d'ici 2013	N.d.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONTRIBUTIONS RÉGIONALES DU PAS MED

Environnement urbain	
Assainissement municipal	État d'avancement
D'ici 2000, actualiser et adopter les lignes directrices de 1986 pour le traitement et l'élimination des eaux usées et, au besoin, des normes et des critères en matière de qualité environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices sur le traitement et l'élimination des eaux usées des systèmes d'assainissement dans la région méditerranéenne, n° 152 de la Série des rapports techniques du PAM. • Décision du PNUE-PAM IG.20*/-9. Normes et critères relatifs à la qualité des eaux de baignade.
Élaborer des programmes de partage et d'échange d'informations et de conseils techniques en matière de traitement et d'installations respectant l'environnement, utilisation des eaux usées traitées et des boues d'épuration comprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du PNUE-PAM IG 19/7. Plan régional de réduction de la DBO₅ des eaux usées urbaines dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole « tellurique ». UNEP(DEPI)/MED IG 19/ 8. • Évaluation de l'état de pollution microbiologique de la Méditerranée. N° 108 de la Série des rapports techniques du PAM. • PNUE/PAM/MED POL/OMS : Évaluation de l'état de pollution microbienne de la mer Méditerranée. N° 170 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2008. • Évaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée. N° 106 de la Série des rapports techniques du PAM. • PAM/PNUE/UNESCO/FAO : Eutrophisation en mer Méditerranée : Capacité de réception et surveillance des effets à long terme. PNUE/PAM : Athènes, 1988 • PNUE/PAM : État de l'environnement marin et côtier de la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 1996 • Lignes directrices pour le traitement des boues d'épuration, leur élimination et leur utilisation dans les systèmes d'assainissement, réunion des coordonnateurs nationaux du MED POL, Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.8. • Lignes directrices pour les émissaires de collectivités côtières de petite et moyenne taille en Méditerranée, n° 112 de la Série des rapports techniques du PAM. • Élaboration d'indicateurs de performance pour l'exploitation et l'entretien des stations de traitement et de réutilisation des eaux usées, réunion des points focaux du MED POL, Rhodes, Grèce, 25-27 mai 2011, UNEP(DEPI)/MED WG.357/Inf.9. • Documents d'orientation pour le traitement des eaux usées dans la région méditerranéenne, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Hammamet, Tunisie, 25-28 juin 2007, UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.4. • Rejets appropriés des eaux usées pour les agglomérats urbains côtiers méditerranéens, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Hammamet, Tunisie, 25-28 Juin 2007, UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.4a. • Orientations pour choisir un traitement des eaux usées et un schéma de réutilisation pertinents à l'attention des autorités locales, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Hammamet, Tunisie, 25-28 juin 2007, UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.4b. • Programme d'actions stratégiques - Lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Sangemini, Italie, 27-30 mai 2003,

	<p>UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.6.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes naturels de traitement des eaux usées dans la région méditerranéenne, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.6. • Évaluation des pratiques de réutilisation des eaux usées dans la région méditerranéenne, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.5. • Rapport sur la deuxième formation nationale sur la récupération et la réutilisation de l'eau, La Valette, Malte, 27-29 avril 2009 EUR/09/5078969/1. • Rapport sur la formation nationale sur la récupération et la réutilisation de l'eau, Aydin, Kusadasi, Turquie, 22-24 octobre 2007, EUR/07/5069427/1. • Rapport sur la formation régionale des formateurs en récupération et réutilisation de l'eau, Barcelone, Espagne, 22-25 novembre 2004 EUR/04/5047578/5. • PNUE/PAM/FAO/COI : Actes de l'atelier FAO/PNUE/COI sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins (Malte, 10-14 septembre 1991), édité par G.P. Gabrielides. PNUE/PAM : Athènes, 1992 • Matériel pédagogique et CD-Rom de présentation pour le cours « Formation des formateurs » - Exploitation et gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales (volumes I, II et instructions à l'attention des chargés de formation).
<p>Promouvoir des programmes de recherche visant à identifier et à valider les technologies de traitement des eaux usées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/FAO : Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des problèmes d'eutrophisation. PNUE/PAM : Athènes, 1994
<p>Déchets solides urbains</p>	<p>État d'avancement</p>
<p>D'ici 2000, formuler et adopter des lignes directrices pour des systèmes de collecte et d'élimination des déchets solides urbains respectueux de l'environnement et économiquement réalisables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour une gestion sûre des déchets côtiers de la région méditerranéenne, n° 148 de la Série des rapports techniques du PAM.
<p>D'ici 2005, élaborer des programmes de réduction et de recyclage des déchets solides urbains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'état des déchets marins dans la Méditerranée, réunion des points focaux du MED POL, Rhodes, Grèce, 25-27 mai 2011, UNEP(DEPI)/MED WG.357/Inf.4. • Résultats de l'évaluation de l'état des déchets marins dans la Méditerranée, réunion des points focaux du MED POL, Kalamata, Grèce, 2-4 juin 2009, UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.5. • Programme d'actions stratégiques pour la gestion des déchets marins dans la Méditerranée - Aspects financiers de sa mise en œuvre, réunion des points focaux du MED POL, Rhodes, Grèce, 25-27 mai 2011, UNEP(DEPI)/MED WG.357/Inf.5 . • Programme d'actions stratégiques pour la gestion des déchets marins dans la Méditerranée, réunion des points focaux du MED POL, Rhodes, Grèce, 25-27 mai 2011, UNEP (DEPI)/MED WG.357/7.

Pollution de l'air	État d'avancement
D'ici 2005, formuler et adopter des objectifs de qualité de l'air pour les polluants atmosphériques.	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du PNUE-PAM IG 20/ 10. Gestion des déchets marins. • PNUE/PAM : Transport atmosphérique et dépôt de polluants dans la mer Méditerranée : Rapports finaux sur les projets de recherche. PNUE/PAM : Athènes, 2001 • PNUE/PAM : Données météorologiques et climatologiques provenant de mesures en surface et en altitude pour l'évaluation du transport atmosphérique et du dépôt de polluants dans le bassin méditerranéen : Étude. PNUE/PAM : Athènes, 1989
Développement industriel	
D'ici 2005, formuler et adopter des lignes directrices pour le traitement et l'élimination des eaux usées industrielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour une gestion sûre des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne, n° 153 de la Série des rapports techniques du PAM. • Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet dans la mer Méditerranée, n° 111 de la Série des rapports techniques du PAM.
D'ici 2010, formuler et adopter des critères et des objectifs de qualité environnementale, ainsi que des valeurs limites d'émission pour les déversements de sources ponctuelles dans l'eau ou l'air.	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du PNUE-PAM IG 20/ 8. Réduction des apports de mercure, de DBO₅ (provenant des industries alimentaires) et de dix POP. • PAM/PNUE/OMM : Apport d'azote d'origine anthropique de l'air à la mer Méditerranée par le biais de son bassin versant. PNUE/PAM : Athènes, 1997
Élaborer des programmes de partage et d'échange d'informations et de conseils techniques en matière de traitement et d'installations respectant l'environnement, y compris d'utilisation des eaux usées, des boues d'épuration et des déchets traités.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM : Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation dans la région méditerranéenne. Programme d'actions prioritaires, Centre d'activité régional, Split, 1990. • Lignes directrices sur les paramètres physiques et chimiques pour une utilisation sûre de l'eau dans l'irrigation, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.10. • Orientations pour l'utilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.11. • Promouvoir l'utilisation de l'eau récupérée en Méditerranée : Réutilisation planifiée de l'eau en Méditerranée, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, Hammamet, Tunisie, 25-28 juin 2007, UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.4c. • PNUE/PAM/FAO : Étude des modifications de l'écosystème dans les zones touchées par des polluants (Activité I). PNUE/PAM : Athènes, 1988
Promouvoir des programmes de recherche visant à identifier et à valider les technologies de traitement des eaux usées.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/FAO : Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets des polluants sur les organismes marins et les communautés. PNUE/PAM : Athènes, 1994 • PNUE/PAM/FAO : Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la toxicité des polluants pour les organismes marins. PNUE/PAM : Athènes, 1994 • PNUE/PAM/FAO : Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets des polluants sur les communautés et les organismes marins. PNUE/PAM : Athènes, 1993

Préparer des lignes directrices pour l'application des MTD, des MPE et l'utilisation de technologies propres pour les industries.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Soutenir le développement et l'application de la gestion environnementale et du schéma d'audit (EMAS et ISO 14000).	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible
Substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation (TPB)	
12 POP prioritaires.	État d'avancement
Fournir aux Parties contractantes des informations techniques et des conseils sur les neuf pesticides et les substituts des PCB, et formuler des recommandations appropriées.	<ul style="list-style-type: none"> • Substituts à utiliser en remplacement de 12 polluants organiques persistants prioritaires, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.13. • PNUE/PAM/FAO : Études de référence et surveillance du DDT, des PCB et autres hydrocarbures chlorés dans les organismes marins (MED POL III). PNUE/PAM : Athènes, 1986
Élaborer des programmes de partage et d'échange d'informations et de conseils techniques en matière d'élimination écologiquement rationnelle des quantités existantes des neuf pesticides et des PCB. Ces programmes doivent envisager leur élimination progressive, y compris la décontamination du matériel et des conteneurs.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL : Inventaires des PCB et des neuf pesticides. PNUE/PAM : Athènes, 2004 • Décision du PNUE-PAM IG 19/ 8. Plan régional sur l'élimination de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et de la toxaphène dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole « tellurique ». UNEP(DEPI)/MED IG.19/ 8. • Décision du PNUE-PAM IG.20/ 8. Réduction des apports de mercure, de DBO₅ (provenant des industries alimentaires) et de dix POP. • PNUE/PAM/OMM : Apport atmosphérique de polluants organiques persistants en Méditerranée. PNUE/PAM : Athènes, 2001
Préparer des lignes directrices pour l'application des MPE et, si possible, des MTD par les sources ponctuelles de dioxines et de furanes.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL : Plan pour la gestion des déchets des PCB et des neuf pesticides pour la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Autres POP	État d'avancement
Préparer des lignes directrices pour l'application des MPE et	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays

des MTD par les sources ponctuelles et diffuses d'HAP.	méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des valeurs d'émission pour les déversements de sources ponctuelles et les émissions d'HAP.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/OMM : Apport atmosphérique de polluants organiques persistants en Méditerranée. PNUE/PAM : Athènes, 2001 • PAM/PNUE/COI/FAO : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes, susceptibles de flotter, couler ou rester en suspension. PNUE/PAM : Athènes, 1991
Métaux lourds (Hg, Cd, Pb)	État d'avancement
Préparer des lignes directrices pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont des sources de métaux lourds (mercure, cadmium et plomb).	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004 • Décision du PNUE-PAM IG.20/ 8. Réduction des apports de mercure, de DBO₅ (provenant des industries alimentaires) et de dix POP.
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des critères et des normes de qualité environnementale pour les déversements de sources ponctuelles et les émissions de métaux lourds (mercure, cadmium et plomb).	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/FAO : Études de référence et surveillance des métaux, plus particulièrement du mercure et du cadmium, dans les organismes marins (MED POL II). PNUE/PAM : Athènes, 1986 • PNUE/PAM/FAO/OMS : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et ses composés. PNUE/PAM : Athènes, 1989 • PNUE/PAM/OMM : Apports atmosphériques de mercure en Méditerranée. PNUE/PAM : Athènes, 1998 • PNUE/PAM/OMM : Évaluation de la pollution atmosphérique de la mer Méditerranée par les composés soufrés et azotés et les métaux lourds en 1991. PNUE/PAM : Athènes, 1994 • PNUE/PAM/FAO/OMS : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par le mercure et ses composés. PNUE/PAM : Athènes, 1987
Composés organométalliques	État d'avancement
Préparer des lignes directrices pour les MTD et les MPE dans les installations industrielles qui sont des sources de composés organométalliques.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des critères et des normes de qualité environnementale pour les déversements de sources ponctuelles et les émissions de	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/FAO/OMS/AIEA : Évaluation des composés organostannifères en tant que polluants marins en Méditerranée. PNUE/PAM : Athènes, 1989

composés organométalliques.	
Autres métaux lourds	État d'avancement
Préparer des lignes directrices pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont des sources de zinc, cuivre, chrome.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des critères et des normes de qualité environnementale pour les déversements de sources ponctuelles et les émissions de zinc, de cuivre et de chrome.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés (n° 105 de la Série des rapports techniques du PAM). • PNUE/PAM/FAO : Toxicité, persistance et bio-accumulation de substances sélectionnées pour les organismes marins (Activité G). PNUE/PAM : Athènes, 1988
Composés organo-halogénés	État d'avancement
Préparer des lignes directrices pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont des sources de composés organo-halogénés.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des critères et des normes de qualité environnementale pour les déversements de sources ponctuelles et les émissions de composés organo-halogénés.	<ul style="list-style-type: none"> • PAM/PNUE/AIEA/COI/FAO : Composés organo-halogénés dans le milieu marin : Étude. PNUE/PAM : Athènes, 1992 • PNUE/PAM/FAO/OMS/AIEA : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les composés organo-halogénés. PNUE/PAM : Athènes, 1990 • PNUE/PAM/FAO/OMS/AIEA : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés. PNUE/PAM : Athènes, 1991
Substances radioactives	État d'avancement
Transmettre aux Parties les rapports et autres renseignements reçus conformément à la Convention et au Protocole.	<ul style="list-style-type: none"> • PAM/PNUE/AIEA : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives. PNUE/PAM : Athènes, 1992
Éléments nutritifs et solides en suspension	
Eaux usées industrielles	État d'avancement
Préparer des lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des

pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont des sources de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension.	meilleures pratiques disponibles (MPE) en matière de sources industrielles de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension dans la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des critères et des normes de qualité environnementale pour les déversements de sources ponctuelles de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL : Plan de réduction de 50 % d'ici 2010 de l'apport de DBO provenant de sources industrielles dans la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
D'ici 2010, formuler et adopter, le cas échéant, des lignes directrices pour le traitement des eaux usées et l'élimination des déchets des industries qui sont des sources de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension.	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour une gestion sûre des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne, n° 153 de la Série des rapports techniques du PAM.
Agriculture	État d'avancement
Participer aux programmes et aux activités des organisations internationales, notamment la FAO, sur le développement agricole et rural durable en Méditerranée.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/PLAN BLEU : Repenser le développement rural en Méditerranée : Actes de l'atelier régional sur l'agriculture durable et le développement rural : Bari, Italie, 8-11 mai 2008. N° 172 de la Série des rapports techniques du PAM. PNUE/PAM, Athènes, 2009.
Participer au programme de la FAO sur l'utilisation durable des engrais et encourager l'élaboration de stratégies nationales et régionales fondées sur une utilisation contrôlée, appropriée et rationnelle des semences, engrais et pesticides.	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec la FAO sur un axe portant principalement sur des évaluations et des projets de recherche relatifs aux effets biologiques des polluants sur les organismes marins et les communautés, à la toxicité des polluants, l'eutrophisation, aux organo-halogénés, aux organophosphorés, au mercure, ainsi qu'aux modifications de l'écosystème dues à des polluants.
Préparer des lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures pratiques environnementales (MPE) pour

pour l'application des MPE (y compris les bonnes pratiques agricoles) dans l'utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes d'éléments nutritifs d'origine agricole.	l'utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes d'éléments nutritifs provenant de l'agriculture pour la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Déchets toxiques	État d'avancement
Préparer une Stratégie méditerranéenne pour la gestion des déchets dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL : Plan pour la gestion des déchets dangereux, comprenant un inventaire des déchets dangereux dans la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004 • PNUE/PAM/CAR/PP : Plan de réduction de 20% d'ici 2010 de la production de déchets dangereux provenant d'installations industrielles dans la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Formuler et adopter des mesures antipollution communes pour les déchets dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du PNUE-PAM IG 19/ 9. Plan régional de suppression progressive du DDT dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole « tellurique ». UNEP(DEPI)/MED IG.19/ 8. • PNUE/PAM/OMS : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes. PNUE/PAM : Athènes, 1995
Produits chimiques obsolètes	État d'avancement
Élaborer des programmes de partage et d'échange d'informations et de conseils techniques en matière d'élimination écologiquement rationnelle des produits chimiques obsolètes.	<ul style="list-style-type: none"> • PAM/PNUE/COI : Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures pétrolières. PNUE/PAM : Athènes, 1988 • PAM/PNUE/COI/OMM : Études de référence et surveillance du pétrole et des hydrocarbures pétrolières dans les eaux marines. PNUE/PAM : Athènes, 1986 • Évaluation de l'état de pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques. N° 110 de la Série des rapports techniques du PAM.
Huiles lubrifiantes usées	État d'avancement
Élaborer et adopter une norme sur la quantité maximale de PCB que peut contenir une huile avant d'être considérée comme contaminée (soit 50 mg/k).	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL : Plan pour la gestion des déchets des PCB et des neuf pesticides pour la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Modifications physiques et dégradation des habitats	État d'avancement
Formuler des lignes directrices pour la préservation des habitats et des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> • Planification et gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes par le PAM/PNUE. Documents produits lors des première et deuxième phases de l'Action prioritaire (1985-1986). Programme d'actions prioritaires, Centre d'activité régional, Split, 1991.

normales des écosystèmes dans les zones côtières, plus particulièrement dans le contexte de la gestion intégrée de ces zones.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM : Promotion de la protection des sols comme élément essentiel de la protection de l'environnement dans les zones côtières de la Méditerranée. Documents choisis (1985-1987). Programme d'actions prioritaires, Centre d'activité régional, Split, 1987.
Développer des programmes pour la gestion intégrée des zones côtières.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR PAP : Programme PAM de gestion des zones côtières (PGZC) Slovénie : Rapport de synthèse final. N° 171 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2008. • PNUE/PAM : Projet PAM PGZC « Liban » : Document final du projet intégré. PNUE/PAM, Athènes, 2005. • PNUE/PAM/PAP : Projet PAM PGZC « Malte » : Document final du projet intégré et documents thématiques choisis. PNUE/PAM : Athènes, 2003 • PNUE/PAM/PAP : Projet PAM PGZC « Israël » : Rapport final intégré et documents choisis. PNUE/PAM : Athènes, 2001 • PNUE/PAM : Projet PAM PGZC « Fuka-Matrouh », Égypte : Rapport de synthèse final et documents choisis. (2 volumes), PNUE/PAM : Athènes, 2001 • PNUE/PAM : Projet de la baie d'Iskenderun. Volume II. Analyse systémique et prospective. Sophia Antipolis, 1994. • PNUE/PAM : Projet de la baie d'Iskenderun. Volume I. Gestion de l'environnement dans le contexte de l'Environnement-Développement. Centre d'activité régional du Plan bleu, Sophia Antipolis, 1994. • PNUE/PAM : Étude de gestion intégrée pour la zone d'Izmir. Centre d'activité régional pour le Programme d'actions prioritaires, Split, 1994.
Surveillance	État d'avancement
Préparer des lignes directrices pour les programmes de surveillance de la pollution atmosphérique locale dans les villes et les agglomérations urbaines de plus d'un million d'habitants.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL/OMS : Directives sur les systèmes d'inspection environnementale pour la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004 • PNUE/PAM/FAO/AIEA : Conception de programmes de surveillance et gestion des données relatives aux contaminants chimiques dans les organismes marins. PNUE/PAM : Athènes, 1993
Élaborer des lignes directrices pour les programmes de surveillance des fleuves et rivières.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL/OMS : Directives sur les systèmes d'inspection environnementale pour la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Promouvoir la tenue de registres permanents sur la qualité des fleuves et des rivières et sur la quantité accessible à toutes les Parties pour certains cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible

(cinquante environ).

Promouvoir la création d'une banque de données sur les indicateurs socio-économiques liés à la qualité de la mer et des cours d'eau, ainsi qu'aux flux de polluants associés au système d'information géographique (SIG).

- Aucune information disponible

Promouvoir l'établissement d'un inventaire des principales sources atmosphériques ponctuelles selon les lignes directrices EMEP/CORINAIR.

- Aucune information disponible

Renforcement des capacités

Soutenir, promouvoir et faciliter les programmes d'assistance dans le domaine des ressources scientifiques, techniques et humaines.

Soutenir la création de réseaux en vue d'améliorer l'échange d'expériences entre experts méditerranéens, en particulier dans le domaine des priorités établies par le PAS MED pour prévenir la dégradation marine.

- Aucune information disponible

Formuler et soutenir des programmes de coopération pour le renforcement des capacités et le développement d'institutions, concernant notamment la technologie pertinente et la formation en gestion, les ressources humaines (personnel scientifique et technique) et l'éducation du public, etc.

- Rapport de la formation nationale sur l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration municipales, et la réutilisation des eaux usées, Damas, Syrie, 21-23 février 2011, EUDHP1003944/6.1.
 - Rapport de la formation nationale sur l'exploitation des stations d'épuration et la réutilisation des eaux usées, Durres, Albanie, 21-22 avril 2011, EUALB1002831/28.1.
 - Rapport de la douzième formation nationale sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration, Podgorica, Monténégro, 24-26 novembre 2009, EUR/09/5086374.
 - Rapport de la onzième formation nationale sur la gestion des stations d'épuration municipales et la réutilisation des eaux usées, Damas, Syrie, 13-15 décembre 2009, EUR/09/5086619.
 - Rapport de la dixième formation nationale sur l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration municipales, et la réutilisation des eaux usées, Beyrouth, Liban, 20-22 octobre 2009, EUR/09/5086619.
-

-
- Rapport de la neuvième formation nationale sur l'exploitation des stations d'épuration municipales et la réutilisation des eaux usées, Ankara, Turquie, 30 juin-2 juillet 2009, EUR/09/5086618.
 - Rapport de la huitième formation nationale sur l'exploitation des stations d'épuration municipales la réutilisation des eaux usées, Vlora, Albanie, 25-27 mai 2009, EUR/09/5086620/1.
 - Rapport de la septième formation nationale sur l'exploitation des stations d'épuration et la gestion des boues d'épuration, Beyrouth, Liban, 28-30 septembre 2005 EUR/05/5041704/7.
 - Rapport de la sixième formation nationale sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration, Mugla, Turquie, 6-9 octobre 2004, EUR/04/5041704/6.
 - Rapport de la cinquième formation nationale sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration municipales, Alger, Algérie, 16-18 mai 2004, EUR/04/5041704/5.
 - Rapport de la quatrième formation nationale sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration municipales, Damas, République arabe syrienne, 20-23 juillet 2003, EUR/03/5041704/4.
 - Rapport de la troisième formation nationale sur le traitement des eaux usées municipales privilégiant le recours à des systèmes naturels, Tirana, Albanie, 16-17 octobre 2002 EU/02/5041704/3.
 - Rapport de la deuxième formation nationale sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration municipales, Rijeka, Croatie, 15-18 octobre 2002, EUR/02/5041704/2.
 - Rapport de la première formation nationale sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration municipales, Tripoli, Libye, 12-15 mai 2002, EUR/02/5041704/1.
 - Rapport de la formation régionale pour les formateurs sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration municipales, Athènes, Grèce, 16-20 octobre 2001, EUR/01/5022121/5.
 - Rapport de la formation régionale pour les exploitants de stations d'épuration, Athènes, Grèce, 5-9 mai 1998.
 - Rapport des formations régionales pour les gestionnaires de stations d'épuration, Sophia Antipolis, France, 21-24 avril 1999.
 - Rapport de la formation nationale pour les exploitants de stations d'épuration, Alexandrie, Égypte, 2-6 avril 1999.
 - Rapport de la formation nationale sur l'inspection de la conformité des stations d'épuration, Haïfa, Israël, 27 nov.-2 déc. 1999.

Formuler et mettre en œuvre, dans le cadre du MED POL, des programmes de renforcement des capacités liées à l'évaluation et au contrôle de la pollution marine.

- Rapport de la cinquième formation nationale sur la surveillance continue et l'inspection en matière de pollution, Nova Gorica, Slovénie, 18-20 novembre 2003, EU/03/5041703/5.
 - Rapport de la quatrième formation nationale sur la surveillance continue et l'inspection en matière de pollution, Teslic, Bosnie-Herzégovine, 29-31 octobre 2003, EU/03/5041703/4.
 - Rapport de la troisième cours national sur la surveillance continue et l'inspection en matière de pollution, Opatija, Croatie, 29-31 octobre 2003, EU/03/5041703/3.
 - Rapport des première et deuxième formations nationales sur la surveillance continue et l'inspection en matière de pollution, Tirana, Albanie, 6-8 octobre 2003, EU/03/5041703/1.
 - Rapport des première et deuxième formations nationales sur la surveillance continue et l'inspection en matière de
-

	<p>pollution, Tirana, Albanie, 9-11 octobre 2003, EU/03/5041703/2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la formation régionale « formation des formateurs » sur la surveillance continue et l'inspection en matière de pollution, Nicosie, Chypre, 4-8 novembre 2002 EU/02/5041702/5.
Contribuer à la formulation de projets éligibles à un financement par des donateurs financiers internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Tâche accomplie par le MED POL
Aider et conseiller en matière de politiques, de stratégies et de pratiques susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des mesures et des objectifs énoncés dans le PAS MED.	<ul style="list-style-type: none"> • Tâche accomplie par le MED POL
Préparer un manuel général donnant des lignes directrices sur les politiques urbaines orientées vers les économies d'énergie, les modes de transport non polluants, la gestion des déchets, l'utilisation durable de l'eau et la création d'installations municipales.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM : Atelier sur les politiques de développement durable des zones côtières méditerranéennes, Île de Santorin, 26-27 avril 1996. Présentation par un groupe d'experts. PNUE/PAM : Athènes, 1996 • PNUE/PAM/PLAN BLEU : Énergie et développement durable en Méditerranée : Actes de l'atelier régional, Monaco, 29-30 mars 2007. N° 167 de la Série des rapports techniques du PAM. PNUE/PAM, Athènes, 2007 • PNUE/PAM/PLAN BLEU : Gestion de la demande en eau, progrès et politiques : Actes du 3^e atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée. Saragosse, Espagne, 19-21 mars 2007. N° 168 de la Série des rapports techniques du PAM. PNUE/PAM, Athènes, 2007
Préparer un manuel de surveillance des cours d'eau d'ici l'an 2000.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/MED POL : Lignes directrices pour un programme de surveillance continue de la pollution fluviale (estuarienne y comprise) dans la région méditerranéenne. PNUE/PAM : Athènes, 2004
Préparer des lignes directrices sur les liens entre les indicateurs socio-économiques et les indicateurs de qualité de l'eau par SIG pour vérifier le contrôle de la pollution.	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM : MED POL Phase III. Programme d'évaluation et de contrôle de la pollution dans la région méditerranéenne (1996-2005). PNUE/PAM : Athènes, 1998
Soutenir, promouvoir et faciliter, le cas échéant, la capacité d'appliquer, de développer et de gérer l'accès à des technologies de production plus propres,	<p>État d'avancement Le CAR/PP a déposé des travaux (à compléter ultérieurement)</p>

ainsi qu'aux meilleures techniques disponibles (MTD) et aux meilleures pratiques environnementales (MPE)

<p>Faciliter et promouvoir l'accès (des pays ayant besoin d'assistance, notamment) aux technologies nouvelles et novatrices adaptées à chaque source et activité terrestre choisie, y compris celles causant la dégradation physique et la destruction des habitats.</p>	<p>Conjointement avec d'autres agences, le Programme MED POL a organisé de nombreuses formations sur le renforcement des capacités et des compétences des représentants des organismes publics impliqués dans la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. Des ateliers ont également été organisés afin d'informer les organismes publics et les organisations non gouvernementales. Ces formations et ateliers comptaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ trois formations sur la récupération et la réutilisation de l'eau ; ▪ quatorze formations sur l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration municipales ; ▪ quatre formations destinées aux exploitants et aux gestionnaires de stations d'épuration ; ▪ sept formations sur la surveillance et l'inspection de la pollution ; ▪ deux ateliers sur le développement durable des zones côtières de la Méditerranée ; et ▪ une formation sur la gestion de la demande en eau et ses politiques.
<p>Promouvoir les nouvelles technologies de l'information qui facilitent le transfert de connaissances au sein des pays et entre les États, en particulier entre pays développés et pays ayant besoin d'aide.</p>	<p>Le Programme MED POL a préparé, en coopération avec d'autres centres et organismes, un certain nombre de lignes directrices techniques, comme suit :²</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ six lignes directrices sur l'assainissement municipal et le traitement et l'élimination des boues ; ▪ deux lignes directrices pour une gestion sûre des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne ; ▪ deux lignes directrices sur l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation ; ▪ une ligne directrice pour le programme de surveillance de la pollution fluviale de la région méditerranéenne ; ▪ une ligne directrice sur une gestion sûre des déchets côtiers de la région méditerranéenne ; ▪ deux lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques disponibles (MPE) dans les sources industrielles de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension, ainsi que pour une utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes d'éléments nutritifs d'origine agricole pour la région méditerranéenne ; ▪ une ligne directrice sur les systèmes d'inspection environnementale pour la région méditerranéenne.
<p>Préparer un manuel général comportant des lignes directrices sur la mise en place d'une production, et l'utilisation de technologies et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE/PAM/CAR/PP : Lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et l'utilisation de technologies plus propres (TPP) dans les industries des pays méditerranéens. PNUE/PAM : Athènes, 2004

² Des précisions figurent dans le document relatif à l'« Évaluation des activités régionales du PAS » joint en annexe au présent rapport.

matériaux, plus propres.	
Préparer un manuel général comportant des lignes directrices sur l'introduction d'alternatives aux POP prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Substituts à utiliser en remplacement de 12 polluants organiques persistants prioritaires, réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL Barcelone, Espagne, 24-27 mai 2005, UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.13.
Soutenir la création de réseaux en vue d'améliorer l'échange et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement entre experts méditerranéens, en particulier dans le domaine des priorités établies par le PAS pour prévenir la dégradation marine.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible
Améliorer l'accès à des technologies brevetées respectueuses de l'environnement et leur transfert, notamment vers les pays en développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible
Promouvoir les accords de collaboration entre entreprises de pays développés et de pays en développement portant sur la mise au point de technologies productives propres.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible
Promouvoir les coentreprises entre fournisseurs et bénéficiaires de technologies, en tenant compte des priorités politiques et des objectifs des pays en développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible
Offrir aide et conseils quant aux aspects environnementaux des technologies actuelles susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des mesures et	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible

des objectifs énoncés dans le PAS MED.	
Offrir aide et conseils en matière de préparation des rapports exigés par le Protocole « tellurique ».	<ul style="list-style-type: none"> • Tâche accomplie par le MED POL
Participation du public	État d'avancement
Identifier les rôles potentiels que peuvent jouer les organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre du PAS MED, et veiller à ce que l'ensemble des OIG et des ONG aient un accès approprié à l'information concernant le PAS MED et son application ;	<ul style="list-style-type: none"> • MEDPARTNERSHIP, H2020, décision du PAM/PNUE sur la coopération avec la société civile, les ONG engagées dans plusieurs activités ayant trait à la pollution
Mettre en place des campagnes d'information coordonnées et des activités spécifiques sur la protection de l'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> • des travaux complémentaires sont nécessaires pour évaluer le travail réalisé sur les campagnes
Poursuivre et étendre la publication et la diffusion de brochures, dépliants, affiches, rapports, bulletins et autres documents d'information, ainsi que l'utilisation des médias sous toutes leurs formes ;	<ul style="list-style-type: none"> • revue MedOndes, autres publications intégrées et sectorielles
Améliorer et renforcer l'échange d'informations et d'expériences sur les problèmes environnementaux de la région, et développer la coopération dans ce domaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information MED POL, avec données sur les niveaux et les sources
Rapports	État d'avancement
Préparer et appliquer un système d'établissement de	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du PNUE-PAM IG 17/ 3. Nouveau format de rapport pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. PNUE(DEPI)/MED IG.17/ 10.

rappports harmonisé sur l'application des dispositions de la Convention, des Protocoles et du PAS MED.

Recueillir des informations sur les niveaux et les tendances des charges polluantes atteignant la mer Méditerranée.

- Rapports nationaux sur l'application du Protocole « tellurique »

Recueillir des informations sur l'état du traitement et de l'élimination des déchets liquides et solides dans la zone du Protocole, et présenter ces informations aux Parties contractantes.

- PNUE/PAM/MED POL/OMS : Stations d'épuration municipales dans les villes côtières de la Méditerranée - Inventaire des stations de traitement des eaux usées dans les villes comprenant de 2 000 à 10 000 habitants. N° 169 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2008.
- PNUE/PAM/MED POL/OMS : Stations d'épuration municipales dans les villes côtières de la Méditerranée (II) PNUE/PAM : Athènes, 2004
- PNUE/PAM/MED POL/OMS : Stations d'épuration municipales dans les villes côtières de la Méditerranée (II) PNUE/PAM : Athènes, 2004
- PNUE/PAM/MED POL/OMS : Stations d'épuration municipales dans les villes côtières de la Méditerranée. PNUE/PAM : Athènes, 2000

Publier un rapport sur l'état et l'évolution de l'environnement méditerranéen à intervalles réguliers.

- Projet d'analyse diagnostique transfrontalière pour la mer Méditerranée, UNEP(OCA)/MED WG.130/3.
- Projet d'analyse diagnostique transfrontalière (révisé) pour la mer Méditerranée, UNEP(OCA)/MED IG.11/Inf.7.

Développer des mécanismes publics de suivi et de rapport sur les polluants, appelés génériquement inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), en coopération avec l'OCDE.

- IETMP établis dans un certain nombre de pays méditerranéens.

IV. SYNOPSIS RÉGIONAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAN

À INSÉRER APRÈS VALIDATION PAR LES PAYS RESPECTIFS

V. PROFILS PAYS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAN

À INSÉRER APRÈS VALIDATION PAR LES PAYS RESPECTIFS

VI. FICHES PAYS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PAN

À INSÉRER APRÈS VALIDATION PAR LES PAYS RESPECTIFS